

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2023

N° VILLE_2023DL044

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : **RENOUVELLEMENT CONVENTION PARTENARIAT MAISON D'ARRET**

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Alexandre DIOT (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA)

Excusés / absents : Pascal CAZZANIGA

Secrétaires de séance : Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Sandra GAUSSUIN-PISKULA

Rapporteur : Claude COLIN

Par délibération n°VILLE_2022DL009 du 10 février 2022, le conseil municipal a approuvé la convention de partenariat avec la Maison d'arrêt de Lyon-Corbas, définissant les modalités d'intervention des bibliothécaires de la Médiathèque municipale de Corbas au sein des bibliothèques de la Maison d'arrêt.

Pour rappel, la convention détermine les obligations de chaque partenaire pour la bonne prise en charge de cette action.

Entre-temps, deux nouveaux partenaires se sont positionnés :

-la Ville de Villeurbanne, dont l'un des bibliothécaires va intervenir selon les mêmes modalités que ceux des Villes de Corbas, Lyon, Saint-Priest et Vénissieux.

-la Métropole de Lyon, qui finance un nouveau poste de bibliothécaire à la maison d'arrêt, chargé de coordonner l'action de tous les intervenants et de proposer un programme de promotion de la lecture en direction des détenus.

L'engagement de ces deux nouveaux partenaires nécessite de valider une nouvelle version de la convention.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 mars 2023,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la convention ci-jointe, afin de favoriser l'accès au livre, à la lecture et à la culture pour tous les détenus de la maison d'arrêt de Lyon-Corbas, ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et à définir les modalités de la collaboration.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,